



VOL. IV.—No. 38.

MONTREAL, JEUDI, 18 SEPTEMBRE, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

UN PROJET PATRIOTIQUE.

M. l'abbé Casgrain et M. Henri Parent nous avaient fait part déjà d'une belle et bonne idée; c'était de célébrer une grande St. Jean-Baptiste à laquelle seraient conviés tous les Canadiens-Français d'Amérique. Le Rév. M. Primeau, curé de Worcester, nous exprimait la même pensée, il y a quelques jours, et proposait de l'appliquer d'une manière qui devrait être bien accueillie dans les circonstances.

Il voudrait que cette grande fête eût pour principal objet de mettre en relations intimes les Canadiens des Etats-Unis et du Canada, de leur donner l'occasion de se voir et de se connaître. "Aujourd'hui, dit-il, qu'on s'occupe tant de rapatriement, ne serait-ce pas le moyen le plus puissant de travailler à cette œuvre patriotique?"

M. le curé de Worcester a raison.

A ces Canadiens venus de toutes les parties des Etats-Unis on pourrait communiquer des idées et des projets qu'ils répandraient ensuite parmi nos compatriotes émigrés. Ils verraient de leurs propres yeux ce que nous pouvons leur offrir, ils entendraient de leurs propres oreilles ce que nous avons à leur proposer. Et eux, d'un autre côté, nous diraient ce qu'ils veulent, et ils nous prouveraient, ce qu'ils sont, de véritables et bons Canadiens-Français, attachés à leur patrie et à leur religion, à tout ce qui leur rappelle le sol natal.

Des deux côtés nous gagnerions à nous connaître, à nous parler; bien des préjugés seraient dissipés, beaucoup de préventions tomberaient pour toujours. Oh! quel beau jour que celui où ces deux belles moitiés de la patrie séparées depuis si longtemps se réuniraient dans un patriotique embrassement, à l'ombre du même drapeau, au pied des mêmes autels! Que de fécondes pensées, de nobles et généreux sentiments jailliraient de cette sublime union!

Il y a des jours qui avancent un peuple d'un demi siècle; le 24 juin 1874 serait un de ces jours glorieux, une de ces étapes qui marquent le progrès d'une nation. En voyant les progrès que nous avons accomplis depuis quelques années, en constatant la réaction qui se fait dans l'agriculture et l'industrie, nos compatriotes émigrés comprendraient qu'il y a de l'avenir pour le Bas-Canada, et nous nous dirions tous ce que nous pourrions être, si, au lieu de nous diviser, nous unissons nos bras, nos intelligences et notre patriotisme pour tirer parti des richesses naturelles de notre pays.

Dans tous les cas, il est une chose que cette fête constaterait, c'est que sur le sol de la patrie comme sur la terre étrangère, les Canadiens-Français restent unis de cœur et d'esprit dans la foi et le patriotisme. La démonstration éclatante de cette unité et de cette vitalité contribuerait puissamment à augmenter notre influence en Amérique, à nous rehausser aux yeux des autres nations. Un peuple gagne toujours à affirmer sa foi et ses espérances en son avenir.

Nous lançons l'idée longtemps d'avance, afin qu'on ait le temps de la considérer et de faire des deux côtés de la ligne les suggestions qu'on jugera opportunes.

Comme on s'occupe, en ce moment, à Montréal, de rendre à la société St. Jean-Baptiste le prestige et l'influence qu'elle a perdus, on ne peut choisir un meilleur temps pour lui soumettre ce projet patriotique. Nous ne parlons pas des moyens qui devraient être pris pour

rendre cette fête aussi brillante et utile que possible, ce n'est pas le temps de s'occuper de cela. On sait, d'ailleurs que Montréal sait faire les choses, quand elle le veut.

L. O. DAVID.

BAZAINE ET BYNG.

Enfin le gouvernement français a résolu de faire le procès du maréchal Bazaine. On doit avouer qu'il ne s'est pas trop hâté. Depuis le mois de février 1871, la guerre est finie, et le général Rivière a commencé son rapport. Il paraît que les témoignages forment trois volumes in-octavo. Les témoins à charge déjà examinés sont au nombre de près de deux cents; et il y en aura peut-être un égal nombre pour la défense. C'est là que Maître Lachaud va trouver un vaste champ pour y déployer son éloquence.

Le gouvernement de M. Thiers avait toujours retardé le procès du maréchal, pour des raisons politiques faciles à comprendre.

Le gouvernement du 4 septembre, composé de M. Gambetta, avait qualifié avec la plus grande sévérité la conduite du commandant de Metz. Il l'avait d'emblée accusé d'avoir vendu la ville qu'il avait mission de défendre, et fait emprisonner une armée qui pouvait et voulait encore combattre et peut-être sauver la France. Avant d'entendre sa défense ou ses explications, les proclamations de la république l'avaient déclaré traître à la patrie.

M. Gambetta avait montré, dans cette affaire, l'impertinence, l'imprévoyance et le ridicule aveuglement dont il n'a jamais manqué une occasion de donner des preuves. C'était dans sa nature, et il n'avait garde de se corriger.

Tout cela n'était pas fort encourageant pour les autres officiers de l'empire, contre qui on ne se gênait pas de porter toujours officiellement la même accusation de trahison, mais M. Gambetta faisait passer les affaires de la république avant les affaires de la France.

Le maréchal Bazaine est accusé d'avoir abandonné la forteresse de Metz et rendu les armes de ses soldats, sans qu'il y eut nécessité pour lui de subir cette pénible et humiliante nécessité. Tel est le fond de l'accusation. Le reste n'est qu'affaire de détail. Il va s'en dire que s'il était condamné, il devrait être fusillé.

Il est assez facile de prévoir quelle va être sa défense. La ville de Metz manquait de provisions et de munitions, il était entouré de forces supérieures, sans communication avec le reste de la France, ignorant de tout ce qui pourrait être fait pour le dégager de sa malheureuse position, et alors il n'avait qu'à subir les arrêts du destin, quelques cruels qu'ils fussent.

Les sympathies que Bazaine a toujours entretenues pour l'empire sont trop connues pour qu'elles n'aient pas été souvent exploitées contre lui, et les journaux républicains et radicaux n'ont pas ménagé leurs appréciations d'un fait qui pouvait aussi fortement appuyer leurs condamnations.

Et pourtant en admettant comme vrai ce qu'on a dit à ce sujet, en quoi Bazaine était-il plus coupable que les autres? Gambetta n'a-t-il pas montré, à maintes reprises, que, pour lui, le système républicain passait avant la France? Tout ce gouvernement n'a-t-il pas réédité, dans les faits sinon dans les paroles, la parole célèbre de l'un des chefs de la première révolution: "Périssela patrie plutôt qu'un principe!" Un écrivain de réputation n'a-t-il

pas écrit dans la *Revue des Deux-Mondes* que la chute du régime impérial n'était pas trop payée par la perte de l'Alsace et de la Lorraine?

Quand un parti s'est rendu coupable de pareils écarts, il n'a guère le droit d'accuser les autres d'avoir appliqué les mêmes principes dans un sens opposé.

Mais le gouvernement du 4 septembre s'était prononcé, et il n'y avait pas à revenir sur ses paroles. Le gouvernement de M. Thiers, successeur de celui de M. Gambetta, et plus ou moins responsable de ses actes, se trouvait placé dans cette difficile position: condamner un homme qu'il ne croyait pas coupable, ou condamner le gouvernement dont il était l'héritier, sans vouloir ou sans pouvoir répudier sa succession.

Ceux qui avaient renversé l'empire sous prétexte de vouloir sauver la France, et qui avaient sans cesse accumulé bévues sur bévues, auraient été bien aise de couvrir leurs erreurs, pour n'employer qu'une expression adoucie, derrière la culpabilité d'un homme de l'empire.

Mais il y avait dans le gouvernement de M. Thiers des hommes honorables, qui refusaient d'accepter un tel rôle, et qui sachant sur qui devaient retomber les fautes, se refusaient à commettre cette criante injustice, d'en charger un innocent.

Voilà pourquoi le procès du maréchal Bazaine, a toujours été l'objet de nouveaux délais; on laissait à l'opinion publique le temps de se calmer, et on comptait probablement aussi sur l'imprévu.

C'est ce qui est arrivé. Le gouvernement est passé en d'autres mains, les nouveaux ministres ne sont pas soumis aux mêmes exigences et peuvent agir avec plus d'impartialité.

Le maréchal n'aura pas à se plaindre des changements survenus dans la politique française, car sous le régime précédent, avec l'ascendant exercé par le parti de M. Gambetta, l'issue de son procès était assez dangereuse. On ne sait pas jusqu'où pouvait aller l'esprit de parti.

L'affaire Bazaine offre beaucoup d'analogie avec celle dont l'amiral Byng fut la victime en Angleterre, il y a un peu plus d'un siècle. Fils d'un ancien officier de marine qui avait conquis, par ses services, un titre de noblesse, l'amiral Byng, entré dans la carrière de son père à l'âge de treize ans, était parvenu au grade d'amiral. C'est vers cette époque, en 1742, qu'il fut nommé gouverneur de Terre-Neuve. Plus tard, il commanda une flottille sur les côtes d'Ecosse, dans le but d'écraser la révolte qui avait éclaté dans ce pays. On n'en parlait pas comme d'un officier brillant, mais il s'était toujours conduit d'une manière honorable, et de manière à se concilier l'approbation de ses supérieurs.

Au commencement de la guerre de sept ans, le gouvernement anglais apprit que les Français se proposaient de s'emparer de l'île de Minorque, sur les côtes d'Espagne; et aussitôt l'amiral Byng reçut ordre de prévenir cette tentative, et en même temps de protéger Gibraltar. On mit sous ses ordres treize vaisseaux de ligne et cinq frégates, mais le tout en très-mauvais ordre et très-mal équipé. En même temps partaient de Toulon douze vaisseaux de ligne et cinq frégates, montés par 15,000 à 16,000 hommes et parfaitement préparés à la campagne qu'ils entreprenaient.

Avant même l'arrivée de la flotte anglaise qui avait été retenue par les vents contraires, l'île entière était prise "l'exception du fort Philippe; où se trouvait une petite